GE Healthcare

Fiche signalétique

Canada Français

Section 1. Identification du produit chimique et de la compagnie

TMB Substrate; part of 'IL-6, Human - High-

Sensitivity, Biotrak™ Assay'

Numéro de catalogue RPN 2784

9 O R P N 2 7 8 4

Composante numéro NIF1669

Utilisations Applications industrielles: Chimie analytique. Recherche.

Type de produit Liquide.

Date de validation 7 Juin 2011

Date d'impression 07 Juin 2011

Fournisseur GE Healthcare UK Ltd

Amersham Place Little Chalfont

Buckinghamshire HP7 9NA

England

+44 0870 606 1921

 En cas d'urgence
 US
 ChemTrec (US)
 1-800-424-9300

Canada ChemTrec (US) 1-703-527-3887

2. Identification des dangers

État physique Liquide. **Odeur** Inodore.

Vue d'ensemble des urgences

N'EST PAS CENSÉ PRODUIRE D'EFFETS NÉFASTES SIGNIFICATIFS SUR LA SANTÉ QUAND LES INSTRUCTIONS

D'UTILISATION RECOMMANDÉES SONT RESPECTÉES.

Mesures de précaution

Voies d'absorption Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé

YeuxAucun effet important ou danger critique connu.PeauAucun effet important ou danger critique connu.InhalationAucun effet important ou danger critique connu.IngestionAucun effet important ou danger critique connu.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Effets chroniques
Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité
Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité
Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité
Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement
Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité
Aucun effet important ou danger critique connu.

Organes cibles Non disponible.

InhalationAucune donnée spécifique.IngestionAucune donnée spécifique.PeauAucune donnée spécifique.YeuxAucune donnée spécifique.

Conditions médicales aggravées

par une surexposition

Aucun connu.



Référence





Page 1 de 5

3. Information sur les composants

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Section 4. Premiers soins

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation, consulter Contact avec les yeux

un médecin

Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. Contact avec la peau

En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. Inhalation

Ne pas ingérer. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. Ingestion

Protection des sauveteurs Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le Inflammabilité du produit

conteneur peut éclater.

Moyens d'extinction

Utilisables Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Non utilisables Aucun connu.

Dangers spéciaux en cas

d'exposition

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation

adéauate.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil

respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section

Précautions environnementales Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies

navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution

environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air)

Méthodes de nettoyage Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement.

Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota: Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des

déchets

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer Petit déversement

avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau ou absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Éliminer par l'intermédiaire d'une

entreprise spécialisée autorisée.

Section 7. Manutention et entreposage

Manutention Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire

ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec

ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer.

Entreposage Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la

lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié

pour éviter toute contamination du milieu ambiant.



Référence

25006536-9



Page 2 de 5

Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

Procédures de surveillance

recommandées

Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre measure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser

une protection respiratoire.

Mesures techniques Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour

contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air. Si ce produit contient des ingrédients assujettis à des limites d'exposition, utilisez des enceintes d'isolement, une ventilation par aspiration à la source ou autres mesures d'ingénierie pour maintenir le niveau d'exposition de l'agent au-

dessous des limites recommandées ou réglementaires.

Mesures d'hygiène Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant

de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes

de travail.

Protection individuelle

Respiratoire Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté,

conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et

des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

Mains Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux

produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est

nécessaire.

Yeux Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des

risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux

poussières.

Peau L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques

encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Contrôle de l'action des agents

d'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de

le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique Liquide.

Couleur Clear Colorless to light blue.

 Odeur
 Inodore.

 Densité relative
 1.01

 Volatilité
 0% (v/v)

 COV
 0 (g/l).

Solubilité Facilement soluble dans les substances suivantes; l'eau froide et l'eau chaude.

Section 10. Stabilité et réactivité

StabilitéLe produit est stable.Matières à éviterAucune donnée spécifique.

Risque de réactions dangereuses

Conditions de réactivité Ininflammable en présence des matières ou conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge

statique, chaleur, chocs et impacts mécaniques, matières comburantes, matières réductrices, les matières

combustibles, les substances organiques, les métaux, les acides, les alcalins et l'humidité.

Non explosif en présence des matières ou conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge statique, chaleur, chocs et impacts mécaniques, matières comburantes, matières réductrices, les matières

combustibles, les substances organiques, les métaux, les acides, les alcalins et l'humidité.

Section 11. Information toxicologique

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient Résultat Espèces Dosage Exposition

Non disponible.

Conclusion/Résumé Aucune remarque additionnelle.

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient ACGIH CIRC EPA NIOSH NTP OSHA

Non disponible.

Produits synergiques Non disponible.



Référence 25006536-9 Page 3 de 5

Date de validation 7 Juin 2011

Version 6

Section 12. Information sur l'écologie

Effets sur l'environnement Aucun effet important ou danger critique connu.

Coefficient de partage n-

octanol/eau

Effets nocifs divers

Facteur de bioconcentration

Non disponible. Non disponible.

Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Considérations lors de l'élimination

Élimination des déchets Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible.

Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout

contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Classification RCRA Non disponible.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8: CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

Section 14. Information relative au transport

Réglementation internationale concernant le transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette	Autres informations
Classification pour le DOT	Non réglementé.	-	-	-		-
Classification pour le TMD	Non réglementé.	-	-	-		-
Classement mexicain	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe ADR/RID	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe IMDG	Not regulated		-	-		-
Classe IATA	Not regulated		-	-		-

Section 15. Information réglementaire

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Substance non réglementée par le SIMDUT (Canada). SIMDUT (Canada)

Listes canadiennes Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement): Aucun

des composants n'est répertorié.

ARET canadien: Aucun des composants n'est répertorié. INRP canadien: Aucun des composants n'est répertorié.

Substances désignées en Alberta: Aucun des composants n'est répertorié. Substances désignées dans l'Ontario: Aucun des composants n'est répertorié. Substances désignées au Québec: Aucun des composants n'est répertorié.

Inventaire du Canada Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Réglementations Internationales

Listes internationales

Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS): Tous les composants sont répertoriés ou exclus. Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Tous les composants sont répertoriés

Inventaire du Japon (ENCS): Indéterminé. Inventaire japonais (ISHL): Indéterminé. Inventaire de Corée (KECI): Indéterminé.

Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC): Tous les composants sont répertoriés ou

Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Indéterminé.

Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques



Référence Page 4 de 5

25006536-9 Date de validation 7 Juin 2011



Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques

Section 16. Renseignements supplémentaires

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.



Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Historique

Date d'impression07 Juin 2011Date de publication précédente02 Juillet 2009

Date d'édition 07 Juin 2011 **Version** 6

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.



Référence 25006536-9

